



Le Code de Tourisme de l'Union des Comores

Mr DIN
Expert National
Pour le Code National du Tourisme



ÉLABORATION DU CODE DU TOURISME DE L'UNION DES COMORES

Présentation du contenu du projet de loi

Moroni, le 11 mai 2022

Structure du projet de loi

7 chapitres qui couvrent les divers champs du tourisme



Principales innovations

Un bref aperçu des améliorations apportées

- Une meilleure structuration et clarté pour les professionnels du tourisme ;
- Une meilleure précision des rôles des parties prenantes ;
- L'intervention en amont de l'aménagement touristique des sites naturels pour en garantir la conformité aux principes de tourisme durable ;
- Une redéfinition des activités touristiques concernées par la réglementation ;
- Une clarification des conditions d'accès aux activités touristiques ;
- Une modernisation de l'encadrement des activités touristiques pour rehausser le niveau de la qualité des services ;
- Une modernisation de la taxe touristique (pour le financement du développement et de la promotion du tourisme aux Comores)

Chapitre 1

Objet, champ d'application et définitions

Le premier chapitre :

- insiste sur l'importance d'inscrire le développement du tourisme dans un modèle de développement durable, conformément au PCE et à la stratégie de croissance accélérée et de développement durable ;
- fixe l'objet de la loi et détermine son périmètre ;
- définit les principaux termes techniques figurant au niveau de ses différents articles ;
- liste les principes qui guident le développement du tourisme.

Chapitre 2

Cadre institutionnel du secteur du tourisme

- Le deuxième chapitre a pour objectif de formaliser la gouvernance du secteur en fixant le rôle de l'État, des Îles autonomes et des Collectivités Territoriales ;
- Le cadre institutionnel du tourisme sera détaillé par texte d'application.

Chapitre 3

Aménagement des sites naturels à des fins de tourisme

- Exigence d'inscrire tout aménagement dans un cadre de développement durable ;
- Instauration d'un principe de convention d'aménagement et spécification de son contenu ;
- Implication des diverses parties prenantes et prise en compte de leurs avis et recommandations (Environnement, AT, etc.)

Chapitre 4

Professions et activités touristiques

- Listing des professions touristiques tout en tenant compte des spécificités locales (hébergement touristique ; distribution de voyages ; transport touristique ; guidage des touristes ; restauration touristique ; excursions en mer dont la plongée).
- En vue de simplifier la lecture pour les professionnels du tourisme et les investisseurs potentiels, une section a été réservée pour chacune de ces profession (au lieu de distinguer entre des principes généraux et d'autres spécifiques à chaque profession).

Chapitre 4

Professions et activités touristiques



Les établissements d'hébergement touristique

- Définition d'un EHT et des divers concepts d'hébergement ;
- Instauration d'un principe d'agrément délivré par le Ministère en charge du Tourisme ;
- Instauration d'un système de classement obligatoire ;
- Obligation du respect des normes de classement avant même l'obtention de l'autorisation de construire / certificat de conformité et renforcement de la prise en compte de l'avis du Ministère en charge de Tourisme ;
- Instauration d'une commission de classement ;
- Détail des conditions d'exploitation à observer par les EHT

Chapitre 4

Professions et activités touristiques



Les agences de voyages

- Définition de la profession ;
- Listing des activités exclusives aux agences de voyages ;
- Définition du forfait touristique et instauration d'un principe de protection des consommateurs (information et contrat détaillé) ;
- Instauration d'un principe d'agrément délivré par le Ministère en charge du Tourisme ;
- Détail des conditions d'exploitation à observer par les agences de voyages.

Chapitre 4

Professions et activités touristiques



Le transport touristique routier

- Définition de la profession ;
- Instauration d'un principe d'agrément conjoint (transport + Aménagement du territoire) ;
- Limitation de l'exercice de l'activité aux entreprises officielle de transport et aux agences de voyages ;
- Introduction d'un principe de cahier des charges relatif aux véhicules (qualité, vétusté, assurances, etc.) à publier par voie réglementaire ;
- Détail des conditions d'exploitation à observer par les entreprises de transport touristique ;
- Labellisation des taxis pour une meilleure visibilité pour les touristes.

Chapitre 4

Professions et activités touristiques



Les excursions en mer, dont la plongée

- Définition de la profession ;
- Instauration du principe de l'agrément, tout en capitalisant sur le cadre réglementaire en vigueur et les missions de l'ANAM ;
- Détail des conditions d'exploitation à observer par la profession ;
- Instauration du principe de contrôle.

Chapitre 4

Professions et activités touristiques



Les guides de tourisme

- Définition de la profession ;
- Distinction entre deux catégories de guides : culture et nature ;
- Instauration du principe de l'agrément (par catégorie de guide) ;
- Détail des conditions d'exploitation à observer par les guides ;
- Instauration du principe de contrôle.

Chapitre 4

Professions et activités touristiques



Les restaurants touristiques

- Instauration d'un système de classement des restaurants touristiques (dont le niveau qualitatif est élevé en comparaison avec la moyenne au niveau national) ;
- Détail des conditions d'exploitation à observer par la profession.

Chapitre 5

Taxe de promotion et de développement du tourisme

Le présent chapitre prévoit une taxe directement liée au périmètre couvert par le code du tourisme et visant principalement à contribuer au financement du développement et de la promotion du tourisme aux Comores.

Le principe introduit est de ne pas créer une taxe en contradiction avec le cadre fiscal en vigueur, mais également ne pas faire subir aux professionnels d'autres taxes que celles en vigueur. La loi propose donc une taxe parafiscale, supportée par le touriste et pas le professionnel.

Chapitre 6

Police de tourisme

- Instauration d'un principe de prévention ;
- Listing des infractions et des sanctions.

Chapitre 7

Dispositions transitoires et finales

- En vue de permettre aux professionnels du tourisme de se conformer aux dispositions de la loi, un délai de dix-huit mois leur a été accordé.
- Le chapitre stipule également que toutes autres dispositions antérieures contraires à la présente loi sont abrogées.

Prochaines étapes

Prochaines étapes

Que devons-vous faire après ?

- Adoption du projet de loi lors de la session parlementaire en cours
- Préparation des textes d'application de la loi (décret d'application et arrêtés)
- Élaboration d'un système de classement des établissements d'hébergement touristique
- Communication et accompagnement des professionnels pour se conformer aux dispositions du nouveau code de tourisme